

## Le mot du Maire

Comme annoncé dans les numéros précédents, cette troisième édition d' **Informations Municipales** est entièrement consacrée au bilan de l'année budgétaire 2005 et à nos prévisions 2006. Au travers de ces 4 pages, nous avons souhaité vous rendre compte de manière simple, claire, et transparente de la situation de nos finances communales.

Les schémas et les commentaires qui suivent vous renseigneront sur :

- Le compte administratif 2005 du budget général avec un focus sur les programmes d'investissements en cours.
- Des éléments d'analyse de notre situation financière
- Le budget primitif de fonctionnement pour 2006
- Les investissements nouvellement prévus
- L'évolution des quatre taxes directes locales
- Les budgets annexes (assainissement, atelier relais...)

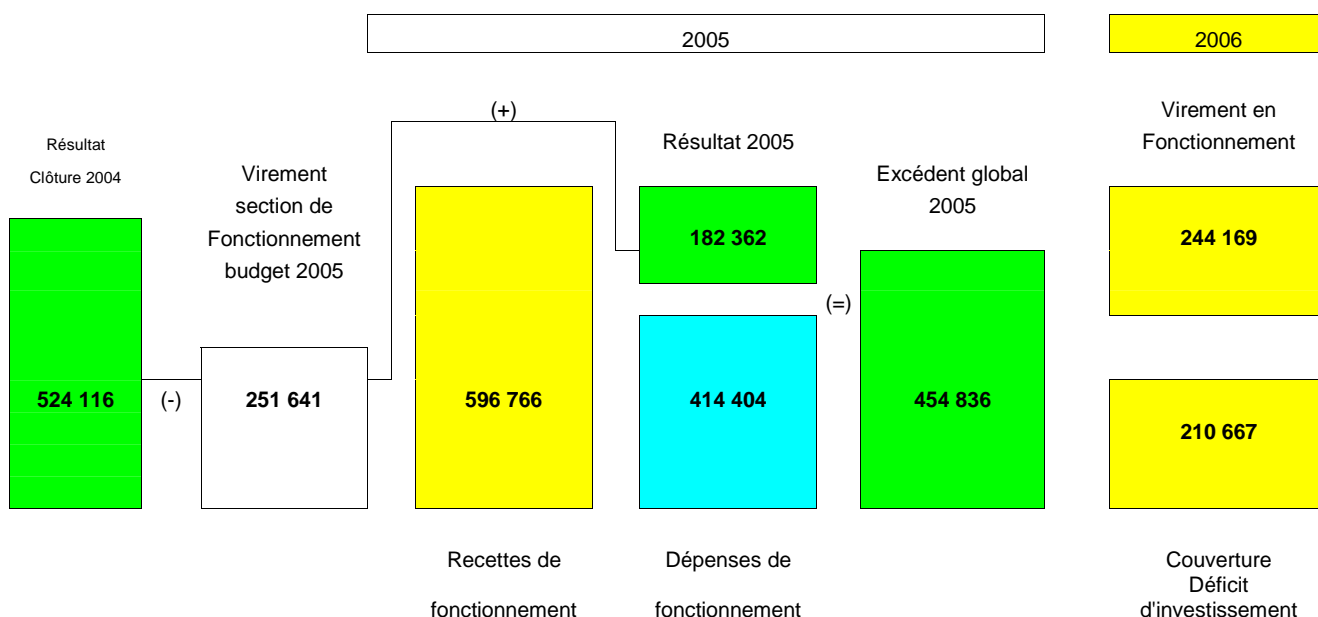
Nous restons l'équipe municipale et moi-même à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire.

Bien cordialement  
Jean Pierre Bougerolle

## ✓ Le compte administratif 2005 (Budget général de la commune)

Le compte administratif approuvé par le Conseil Municipal valide l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'exercice écoulé.

### • Le fonctionnement



Ce premier graphique met en évidence les fondamentaux du budget de fonctionnement, c'est-à-dire de l'ensemble des dépenses et des recettes consacrées au fonctionnement courant de la commune.

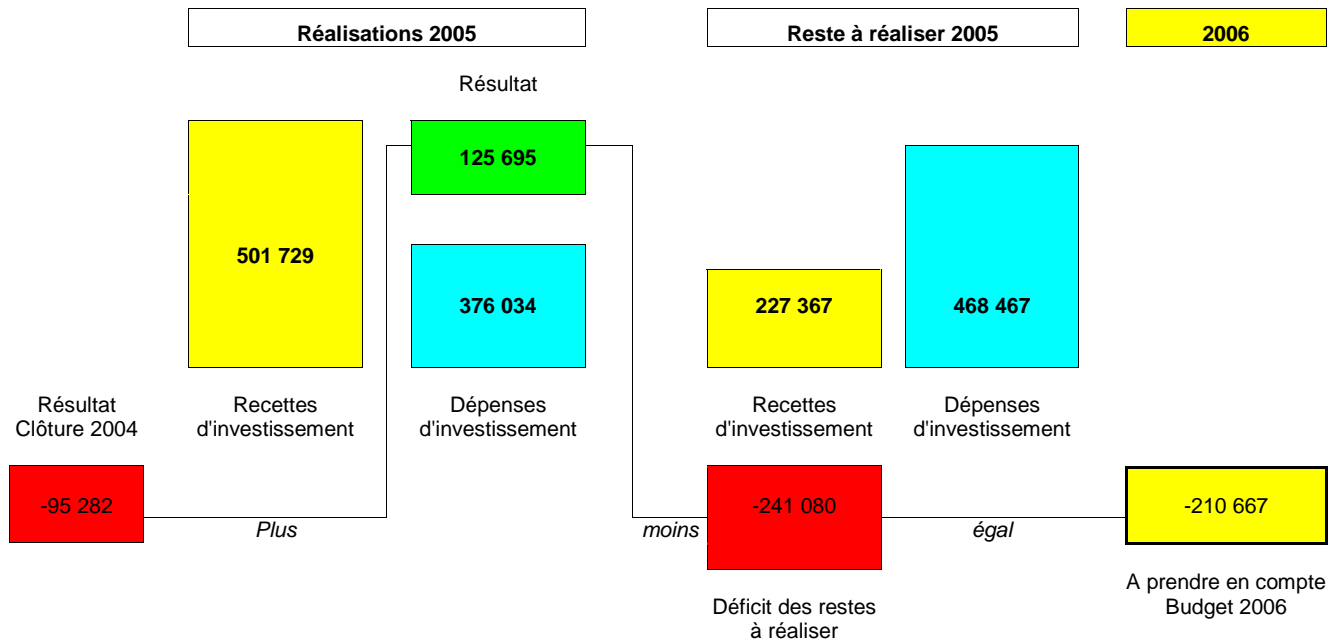
En 2005, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 596 766 euros couvertes à hauteur de 53% par les dotations, subventions et participations de l'Etat, et à hauteur de 40% par le produit des quatre taxes locales. La différence est constituée du produit des locations des immeubles communaux.

Des dépenses\* ont été réalisées à hauteur de 414 404 euros permettant ainsi de dégager un résultat 2005 bénéficiaire de 182 362 euros. Compte tenu d'un excédent reporté des années antérieures de 272 475 euros, l'excédent global au 31/12/2005 est donc de 454 836 euros.

Cette somme est utilisée à hauteur de 244 169 euros pour abonder le budget de fonctionnement 2006 et à hauteur de 210 667 euros pour couvrir le déficit du budget d'investissement. Ce dernier est donc couvert par de l'autofinancement provenant d'économies réalisées dans le fonctionnement général de la commune.

(\*) – Le détail des dépenses de fonctionnement est repris dans le budget primitif 2006, page 3.

## • Les investissements en 2005



Des investissements ont été réalisés pour 376 034 euros dont:

▪ Solde des travaux de la mairie	32 561
▪ Dépenses liées aux acquisitions de terrain	6 907
▪ Sécurité routière	695
▪ Achat de mobilier	9 688
▪ Remboursement des emprunts en capital	41 676
▪ Avance pour viabilisation du lotissement du Stade	198 207

A noter que la liste ci-dessus doit être complétée de la constatation comptable du transfert de l'éclairage public au SIEGA pour 71 333 euros et d'une opération de régularisation comptable de 10 000 euros pour le lotissement du Stade. Ces deux écritures ne constituent pas une sortie d'argent.

**Et il reste des investissements budgétisés à réaliser pour 468 467 euros:**

▪ Acquisition terrain	39 746
▪ Lotissement du Stade (ex Les Moulins 2)	194 000
▪ Renouvellement Tractopelle	59 427
▪ Sécurité routière	26 104
▪ Aménagement de village	33 410
▪ Voirie	21 443
▪ Ecole maternelle	60 000
▪ Mobilier	14 000
▪ Hangar matériel	7 622

L'ensemble des investissements ci-dessus sera couvert par les subventions sollicitées et obtenues auprès de l'Etat et du Département, et par 210 667 euros provenant des économies réalisées par la commune lors des exercices antérieurs.

### Alors quelle est la santé financière de notre commune ?

Pour nous aider à répondre à cette question, il suffit de comparer les indicateurs clé de notre budget à ceux de la moyenne nationale des communes compris entre 500 et 2000 habitants.

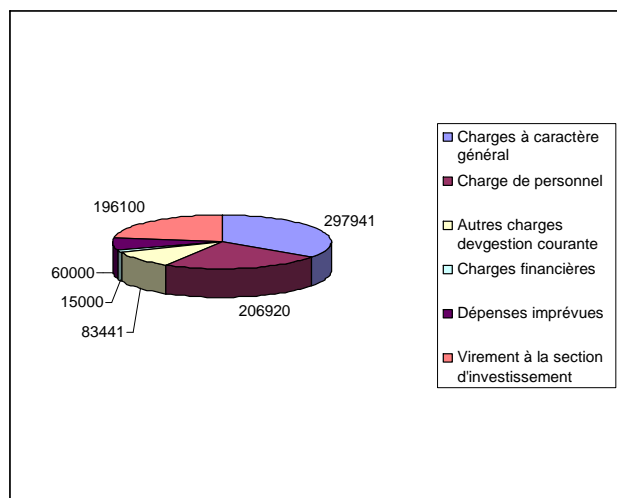
Indicateurs clé du budget	
Produits de fonctionnement	
Charges de fonctionnement	
Capacité d'autofinancement	
Excédent brut de fonctionnement	
Encours de la dette	
Annuité de la dette	

Nos produits de fonctionnement sont inférieurs de 30% à la moyenne nationale et nos charges de 42% ! Notre excédent de fonctionnement ressort à plus 10 % et notre capacité d'autofinancement à plus 16%.  
Quant au niveau d'endettement, il est à peine à 50% de la moyenne.  
Les indicateurs « clé » du budget nous sont donc plutôt favorables et ceci d'autant plus que ce n'est pas au détriment de l'investissement puisqu'en la matière, nos emplois atteignent 380 euros par habitant contre 442 au niveau national.

✓ Les prévisions 2006

## ●Le budget primitif de fonctionnement

Il s'équilibre en dépenses comme en recettes à 859 402 euros.



### Les dépenses prévues en 2006

**Les charges à caractère général absorbent 35% du budget et concernent notamment :**

- L'énergie, les carburants et combustibles
- Les achats de fournitures pour la Mairie, l'école et la cantine
- Les achats et dépenses d'entretien d'immeubles et de voirie, de ménage et les contrats de maintenance et d'entretien.

**Les charges de personnel représentent quant à elles 25% du budget**

**Les autres charges de gestion courante qui consomment 10% du budget couvrent :**

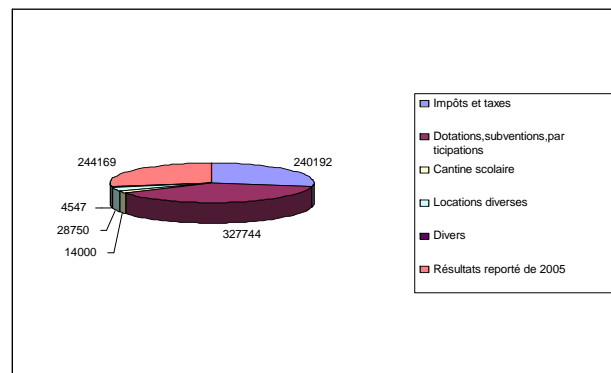
- les subventions d'équilibre au budget d'assainissement et au CCAS
- les participations au SIEGA et service incendie
- les indemnités des élus.

Enfin, ce budget prudent prévoit 60 000 euros de dépenses imprévues et abonde la section d'investissement à hauteur de 196 100 euros.

La fiscalité locale permet de couvrir 28% des rentrées d'argent pour notre fonctionnement (ce sont les quatre taxes)  
L'Etat dote notre commune de 327 000 euros soit 38% de notre budget.

Le produit des locations d'immeubles, des repas de cantine, et de la garderie représente 5% des recettes.

Enfin 28% des recettes provient du report de l'excédent 2005. L'économie réalisée en 2005 équivaut donc à une année de rentrées fiscales.



### Les recettes prévues en 2006

## ●Le budget d'investissement 2006

Le budget d'investissement consiste à actualiser l'ensemble des programmes en cours (vus au budget 2005) et à lancer d'autres programmes.

Parmi ceux-ci, il convient de s'arrêter sur 3 programmes importants en montant d'une part, et parce qu'ils vont participer au remodelage de notre paysage communal d'autre part :

- La reconstruction de l'Ecole maternelle passe de l'état de projet à celui de réalisation pour 340 000 euros de travaux. Ils seront financés à hauteur de 200 000 euros par des subventions, de 80 000 euros par un emprunt. Les 60 000 euros prévus dès 2005 sur ce programme seront autofinancés.
- Un nouveau programme de réfection de voirie communale d'un montant de 84 000 euros sera financé par une subvention du Conseil Général pour 15 000 € et autofinancé à hauteur de 69 000 €. Il concerne les voies communales (VC) suivantes : VC N°12 dite de Montmurier (en partie), VC dite de Chadoux du bas (en partie), VC N°3 de Père-Mathieu aux Viergnes, VC N°11 de Goutte-Chevaux à Boussier (en partie) ainsi que des aménagements de voiries au Vieux Bourg et au lotissement du Bourg de Larequille.
- Un nouveau lotissement réservé à l'accession à la propriété verra le jour à Révoux. La mise en œuvre de cette opération sera confiée à l'OPAC de Comentry dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. La participation de la commune au financement des travaux est estimée à 94 000 euros.

Enfin, 41 000 euros seront consacrés au remboursement de la dette en capital auxquels il convient d'ajouter 15 000 euros de frais financiers comptabilisés au budget de fonctionnement pour apprécier la charge annuelle de remboursement de la dette à hauteur de 56 000 euros.

Pour 2006, ce budget enregistrera 79 000 euros de recettes provenant de la vente d'un terrain à bâtir situé au lotissement « Les Moulins1 » et de la vente du bâtiment à usage commercial et d'habitation à notre épicier actuellement locataire.

## Et que dire de l'évolution de la fiscalité locale?

### ➤La taxe d'habitation

Elle est votée et perçue par la Commune, le Département, la Communauté de Communes et divers organismes. Depuis 10 ans, le Conseil Municipal a gelé voire diminué certains taux de la fiscalité directe. Ainsi, la part communale de la taxe d'habitation est passée de 11,69% à 11,19%. Cependant, cet effort est masqué par une augmentation de 1,65% du taux appliqué par le Département et par la Communauté de Communes.

A noter que depuis 2005, la redevance audiovisuelle est annexée à la taxe d'habitation, entraînant ainsi une certaine confusion sur la pression fiscale locale.

### ➤Le foncier bâti

Il est voté et perçu par la Commune, le Département, la Communauté de Communes, la Région et divers organismes. Sa part communale est passée de 13,27% à 12,77%. Là aussi l'effort de la gestion municipale est masqué par une augmentation de près de 3% du taux appliqué par le Département et par la Région.

A noter que depuis 2002, la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière et est appelée concomitamment à cette dernière. Là aussi, cette décision qui résulte d'un transfert de compétences entre la Commune et la Communauté de Communes, engendre des insatisfactions des usagers.

### ➤Le foncier non bâti

Il est voté et perçu par la Commune, le Département, la Communauté de Communes, la Région et divers organismes. Sa part communale est passée de 35% à 33,54%...et pendant ce temps, elle est passée de 24.6% à 31% pour les autres collectivités territoriales.

### ➤La taxe professionnelle

Elle est votée et perçue par la Commune, le Département, la Région et divers organismes. Bien que passée de 18.24% à 17,46% en dix ans, elle reste légèrement supérieure à la moyenne nationale à 15.52%.

Les taux d'imposition de notre commune restent inférieurs à ceux constatés en moyenne au niveau national et départemental, le Conseil municipal entend conserver ce cap !

## ✓ Les autres budgets votés par le Conseil Municipal

Afin de compléter l'information, il est nécessaire de rappeler que vos élus votent également 2 budgets annexes au budget général.

### Le budget d'assainissement

Il s'élève à 19 857 euros en dépenses de fonctionnement de la station de traitement (entretien, EDF...). Ces charges sont couvertes par la redevance d'assainissement dont s'acquittent les usagers raccordés ou raccordables. Cette dernière étant insuffisante, une subvention d'équilibre de 6 000 euros est accordée par le budget général.

### Le budget de l'atelier relais (garage Lescure)

Il constate simplement que la charge de remboursement annuelle de l'emprunt réalisé pour sa construction et que les taxes foncières relatives à cet immeuble sont bien couvertes par le produit de la location annuelle facturée au locataire.

Enfin, chaque année le Maire et quatre conseillers municipaux membres du CCAS participent aux côtés des autres membres au vote du budget de cette structure.

La principale action menée par le CCAS est le repas annuel des anciens et la distribution de colis de Noël aux personnes âgées n'ayant pas la possibilité de participer au repas.

L'intégralité de ces dépenses est prise en charge par la Commune qui verse une subvention d'équilibre au CCAS

Mairie de DURDAT-LAREQUILLE

Route de Comentry 03310 Durdats-larequille

Tel : 04 70 51 07 11

Fax : 04 70 51 09 75

Courriel : [mairie-durdats-larequille@wanadoo.fr](mailto:mairie-durdats-larequille@wanadoo.fr)

Secrétariat ouvert du mardi au samedi matin de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATION –

Directeur de la publication – Jean-Pierre Bougerolle

Conception graphique – Mairie de Durdats-larequille

Imprimé en France – Tirage 550 exemplaires – ISSN en cours